



TOUS EN RADE, UN ESPACE MARITIME PARTAGÉ

*Charte de navigation dans les ports et la rade de Lorient
Usagers professionnels (navires transrade)
et usagers particuliers (propriétaires de navires de plaisance)*

La rade de Lorient accueille de nombreux ports de plaisance fréquentés quotidiennement par des navigants professionnels opérant dans le cadre d'un service public de transport et des navigants particuliers qui profitent des conditions très favorables du plan d'eau lorientais.

Le partage de cet espace maritime peut parfois poser quelques difficultés dans des zones d'accès ou de navigation restreintes telles que les chenaux d'entrée de port.

Afin de faciliter la prise en compte par les usagers des règles de navigation maritime et de contribuer à un partage harmonieux, nous posons par cette charte les 5 principes suivants :

1) Il convient de privilégier la communication par VHF et d'éviter la communication verbale et gestuelle d'un bord à l'autre, qui nuit à la qualité et à la clarté des échanges.

Rappel des canaux VHF :

- Veille et appel : 16
- Port de plaisance : 09
- Port de commerce, de pêche et des bateaux-bus : 12

2) La veille du canal 16 seul ou en double veille avec le 9 est obligatoire lors des manœuvres dans le périmètre du port de plaisance.

3) La circulation dans le chenal se fait en principe du côté droit en laissant le navire croiser côté bâbord.

Dans tout autre cas, la manœuvre doit rester claire pour les autres navires avec lesquels il ne faut pas hésiter à communiquer.

4) Les navires peuvent signaler leurs manœuvres par coup successifs de corne de brume.

5) Dans tous les cas, la vitesse (même inférieure à 3 nœuds) ne doit pas engendrer de vagues pouvant créer des désagréments aux autres navires ou infrastructures portuaires.

Nous comptons sur le sens marin, le respect et la courtoisie de chacun lors de croisements dans les ports.